



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense  
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité des  
systèmes d'information

Le Directeur général

12 MAI 2022  
Paris, le  
N° 1138/ANSSI/SDE

**DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT**  
**AU NIVEAU RENFORCE**

**IAS CLASSIC V4.4.2 WITH MOC SERVER 1.1 SUR PLATEFORME MULTIAPP V4.0.1  
VERSION 4.4.2**

**THALES DIS FRANCE**

RCS 844 687 749

6 Rue de la Verrerie

92190 Meudon

France

Pièces constitutives de la décision de qualification :

**Fiche 1** : Conditions et limites de la qualification.

**Fiche 2** : Base documentaire de la qualification.

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;


Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu le processus de qualification d'un produit,

Décide :

- Art. 1<sup>er</sup> – Le produit fourni par la société THALES DIS FRANCE portant le nom « IAS CLASSIC V4.4.2 WITH MOC SERVER 1.1 SUR PLATEFORME MULTIAPP V4.0.1 » en version 4.4.2 respecte les règles fixées par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 et est qualifié au niveau renforcé sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en fiche 1.
- Art. 2 – La présente décision est valable pour une durée de 3 ans.
- Art. 3 – Le maintien de cette décision est conditionné au respect des règles relatives au suivi de la qualification établies dans le processus de qualification d'un produit.



**Guillaume POUPARD**  
Directeur général de l'agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information

## Fiche 1

### Conditions et limites de la qualification.

#### Conditions

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit s'assurer que :

- C1. Les objectifs de sécurité sur l'environnement définis dans la cible de sécurité [CDS] doivent être respectés
- C2. Les restrictions d'usage figurant dans le rapport de certification [CERTIF] doivent être respectées.
- C3. Les recommandations figurant dans les guides [GUIDES] doivent être respectées.

#### Limites

- L1. Seules les fonctions décrites dans la cible de sécurité sont couvertes par la présente décision de qualification.

## Fiche 2

Base documentaire de la qualification

### Cadre réglementaire

[PROCESS_QUALIF_PROD]	Processus de qualification d'un produit, note n° 274/ANSSI/SDE du 12 janvier 2017, référence QUAL-PROD-PROCESS, version en vigueur. Disponible sur <a href="https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus">https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus</a>
[RGS]	Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur <a href="https://www.legifrance.fr">https://www.legifrance.fr</a>

### Documents rédigés par le centre d'évaluation

[RTE]	S01- Surveillance Technical Report CASSIDY-I Project, référence CASSIDY-I_STR_v1.0, 27 janvier 2022, SERMA SAFETY AND SECURITY.
-------	---

### Documents rédigés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[CERTIF]	Rapport de certification IAS Classic V4.4.2 with MOC server 1.1 sur plateforme MultiApp V4.0.1, référence ANSSI-CC-2018/24, daté du 11/06/2018.  Rapport de surveillance IAS Classic V4.4.2 with MOC server v1.1 on MultiApp V4.0.1, référence ANSSI-CC-2018/24-S01, daté du 08/04/2022.
[CRYPTO]	Mécanismes cryptographiques – Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, annexée au Référentiel général de sécurité (RGS_B1), disponible sur <a href="http://www.ssi.gouv.fr">www.ssi.gouv.fr</a> . <ul style="list-style-type: none"><li>- version : 2.04</li><li>- en date du : 1<sup>er</sup> janvier 2020</li></ul>

### Guides d'utilisation et documentations techniques de l'industriel

[GUIDES]	MultiApp V4.0.1: AGD OPE and PRE document - IAS v4.4.2, <b>version 1.4, référence D1438665, 28 septembre 2021.</b>  Card Personalization Specification requirement for SSCD security evaluation IAS Classic v4.4, version 1.4, référence WG.RND.5.0026, 7 janvier 2022.  IAS Classic Applet V4.4, Reference Manual, référence D1387713J, 26 septembre 2017.  BioPIN Manager V2.0 – Reference Manual, référence D1290692C, 26 octobre 2016.  IAS Classic Applets – Personalization Profiles Guides, référence D1203913G, 27 avril 2017.
[Cds]	Cible de sécurité de référence pour l'évaluation : - MultiApp



V4.0.1: IAS EN Core & Extensions Security Target, référence D1433429, version 1.7, 7 janvier 2022, THALES DIS.

Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation : - IAS Classic V4.4.2 with MOC Server 1.1 on MultiApp V4.0.1 Security Target Lite, reference D1433429, version 1.7p, 7 janvier 2022, THALES DIS.

**Diffusion interne** (par messagerie)

**ANSSI** DIR – SDE/PSS – SDE/DAT – Eloïse Descarpentrie – chrono informatique.